CERTIFICAT DE QUALITÉ

CTBP+ CERTIFIÉ PAR FCBA
PRODUITS PRÉSERVATION BOIS

Titulaire : ***Kurt Obermeier GmbH***

Produit : **Korasit NG 50**
(incolore ou jaune)

Usage : **Traitement préventif**

Type de formulation : Emulsion aqueuse
concentré

Catégorie d'utilisateurs : Industriels

La certification CTB-P+ atteste :

- ✓ **De l'efficacité du produit** pour prévenir les attaques du bois ou des produits à base de bois par des organismes biologiques détruisant ou altérant son l'aspect.
- ✓ **De l'aptitude à l'usage** du produit lorsqu'utilisé avec des procédés reconnus.
- ✓ **Du maintien de la qualité** du produit par des audits techniques réguliers de leur fabrication et de leur contrôle sur site de production.
- ✓ **De la pertinence de l'information technique** accompagnant le produit.

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES ACCREDITATION N° 5-0011 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

FCBA INSTITUT TECHNOLOGIQUE

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB-P+

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.

Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB P+ dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés sont disponibles sur les sites Internet www.fcba.fr et www.ctbpplus.fr. Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat.

Numéro de certificat : 502-23-2085-Fr
Annule et remplace le certificat n° 502-21-2114
Date d'émission : 21/09/2023
Valable jusqu'au : 20/09/2026
Nombre de pages : 2

Le Directeur certification
Alain HOCQUET

Siège Social
10, rue Galilée
CS 81050 Champs sur Marne
77447 Marne la Vallée Cedex 02
www.fcba.fr

CERTIFICAT DE QUALITÉ

Korasit NG 50	
PREREQUIS A LA CERTIFICATION	Règlement sur les produits biocides (RPB, règlement (UE) n° 528/2012): FR-2021-0001-02-01 (incolore) FR-2021-0001-02-02 (jaune) Fin d'autorisation : 02/10/2025

COMPOSITION (m/m)	Propiconazole Tebuconazole Permethrine	0,75% 0,75% 1,25%

TRAITEMENT DE SURFACE

Classe d'emploi	**Valeur critique (g/m²)**	
	Résineux	Feuillus
1	10	10
2	10	10
3.1	15	/

RISQUES BIOLOGIQUES COUVERTS*	
Champignons:	Pourriture cubique
Insectes:	Tout insectes spp (I)
Termites:	Qualification antitermite (T)

* selon EN 599-1

PROCEDE(S)
Trempage court Aspersion sous tunnel

APTITUDE A L'USAGE	
Aptitude à la phase chantier :	Efficacité suite à essai de délavage à partir de la classe d'emploi 2
Bois en extérieur:	Nécessité d'appliquer une finition après un traitement de surface (le traitement pour une utilisation des bois sans finition n'est pas couvert par la certification)